



GARDERIE LES P'TITS LOUPS RÈGLEMENT INTÉRIEUR HIVER

- **CAPACITÉ D'ACCUEIL / ÂGE DES ENFANTS :**

13 enfants de 12 mois (date anniversaire) à 6 ans (date anniversaire).

La garderie occupe les mêmes locaux que le multi-accueil, qui fonctionne à l'année et qui est réservé aux enfants des habitants du Dévoluy et des travailleurs saisonniers. Elle accueille 13 enfants, le personnel du multi-accueil ne peut en aucun cas accueillir les enfants de la garderie hors des horaires de cette structure.

- **DOCUMENT À FOURNIR :**

La feuille d'inscription remplie.
(Photocopies du carnet de santé) – page des vaccinations.

- **PERSONNEL ENCADRANT :**

Joëlle CECILLE, Dominique CHOLET, Aurélie BOSCHATEL, Clara ARNAUD

- **HORAIRES D'OUVERTURE :**

Du LUNDI AU DIMANCHE INCLUS :

Matin	de 9h15 à 11h45
Après-midi	de 13h30 à 16h45
Maxi ½ journée	de 9h15 à 13h30 ou de 11h45 à 16h45
Journée	de 9h15 à 11h45 et 13h30 à 16h45
Maxi journée	de 9h15 à 16h45

DEPART AVANT 16H45 CAR FERMETURE DE LA STRUCTURE.

Tout dépassement d'horaire sera facturé 37€. Il est important de respecter ces horaires.

- **RÈGLEMENT :**

Dès l'inscription, on vous demandera le règlement total de la prestation, par chèque, chèques vacances, espèces, ou CB. Le chèque sera libellé à l'ordre de la **REGIE GARDERIES DU DEVOLUY**. Un reçu vous sera remis. Veuillez présenter une carte d'identité en cours de validité correspondante au nom du chèque.

- **FONCTIONNEMENT :**

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nous ne pouvons accepter un enfant malade. L'enfant sera accepté à nouveau sur présentation d'un certificat médical de non contagion délivré par le médecin.

Le personnel de la garderie n'est pas habilité à donner des médicaments.

Si un enfant a de la fièvre au-dessus de 38.5°, les parents sont prévenus par téléphone. Il vous sera demandé de venir le chercher le plus rapidement possible. En cas de non réponse téléphonique, appel au SAMU.

Les effets personnels de l'enfant laissés dans le hall d'entrée de la garderie, ne sont pas sous la responsabilité du personnel de la structure.

Lors de l'accueil et du départ, les enfants laissés dans le hall d'entrée de la garderie, ne sont pas sous la responsabilité du personnel de la structure.

Le port d'objet de valeur est interdit ainsi que tout collier ou médailles et l'enfant ne doit avoir aucun objet dangereux en sa possession. La halte-garderie n'est pas responsable de la perte des objets personnels ainsi que des dégradations accidentelles sur les vêtements.

Si la personne qui vient amener l'enfant dans la structure, n'est pas la même lors du départ, merci de l'inscrire sur la fiche d'inscription, elle devra être en possession de sa carte d'identité.

En raison de la capacité d'accueil limitée, aucun remboursement ne sera effectué, même pour les forfaits, sauf avec certificat médical délivré avant la fin du séjour sachant que le 1^{er} jour d'absence ne sera pas déduit.

Nous nous réservons le droit de refuser des enfants dans la limite des places disponibles.

Merci et bon séjour.